



Accrochage véhicule et pas de constat sur place

Par **laurarose**, le **29/06/2015** à **13:21**

Bonjour,
Vendredi mon compagnon à eu un accrochage avec ma voiture sur un parking (j'étais sur le siège passager mais je ne conduisais pas).
Il a accrocher, en marche arrière, car nous sortions du parking, un véhicule. Ce dis véhicule arrivait et en voyant le feu de recul à accéléré pour ne pas nous rentré dedans au lieu de freiné, ce qui a eu comme conséquence d'enlevé un peu de peinture de son véhicule, mais elle n'a rien, ce n'est même pas visible. Ma voiture a du rouge mais cela est parti avec de l'eau.
Son mari est venu sur place et m'a dit qu'il ferait faire un devis à son entreprise ou bien un constat si je refusais le devis.
Ce matin la dame m'appelle pour me dire qu'il y en a pour 280€, elle veut que je paie ou bien faire un constat si je refuse de payer.
Je souhaiterais savoir qui est en tord ? Sachant qu'elle arrivait vite sur le parking, elle a vu que nous reculions, elle aurait du freiné et au lieu de ça elle a accéléré (mon compagnon a du freiné pour ne pas casser ma voiture ni la sienne)
D'autre part je souhaiterais savoir quel est le délais légal pour faire un constat ? Car l'accrochage a eu lieu le vendredi et nous sommes lundi.
Par contre mon compagnon n'est pas deuxième conducteur, je suis seule en nom, mais j'ai le droit d'une deuxième personne, qui doit faire le constat ? moi ou mon compagnon ? sachant que je ne conduisais pas au moment de l'accrochage.
Je vous remercie.
Cordialement

Par **moisse**, le **29/06/2015** à **14:04**

Bonjour,
Elle aurait dû faire ceci ou cela, mais le véhicule en manœuvre, ici en marche arrière, c'est le vôtre et les torts sont donc 100% les vôtres.
Vous avez 5 jours pour établir le constat et le transmettre. Mais l'assureur ne peut opposer sa garantie sur le seul prétexte d'un

éventuel retard.
Pour ce qui est du signataire du constat, à vous de voir, mais il est bien tard pour s'apercevoir que le conducteur pourrait ne pas être assuré.